



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2024

Date de convocation :
1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Excusés ou absents : 5

Date d'affichage :
1^{er} mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HOUARD à Mme MARGUERITAT, Mme FERNANDES à Mme VAN DE WALLE et M. DA ROCHA à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : Mme BROSSIER, M. MEUNIER, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

024-2024 - TARIFS SALON DES METIERS D'ARTS 2024

7.1.8 Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

Le 11^{ème} salon des métiers d'art aura lieu en 2024 les 27 et 28 avril au Centre Socio-Culturel André Malraux.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivants :

Samedi 27 avril : 13h30-18h00

Dimanche 28 avril : 10h00-18h00

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « finances » du 26 février 2024 et vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignements Artistiques » du 27 février 2024,

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après débat :

- Vote les tarifs du salon des métiers d'arts 2024 ainsi qu'il suit :

Public

Entrée 2,00€, gratuit pour les moins de 16 ans. Visite du Pôle de la Porcelaine et du Musée Charles VII gratuite pour les détenteurs d'un billet d'entrée au salon.

Exposants

- **60,00€** l'emplacement de 3 mètres linéaires sur 1,50 mètre de profondeur*
- **90,00€** l'emplacement de 4,50 mètres linéaires sur 1,50 mètre de profondeur*
- **Gratuit pour les artisans d'art de Mehun sur Yèvre**

*les panneaux assemblés pour former les stands peuvent varier de quelques centimètres en plus ou en moins.

➤ Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à ce salon.
Les recettes seront constatées sur la régie créée à cet effet.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Fabienne THIAULT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 19 / Mars / 2024